

PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL **REUNION DU 22 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël THIBAULT, Maire.

Etaient présents : M. AMORY, M. CZECH, Me MASSAUX, M. WACHEUX, Me THIBAULT, Me AVERTY, Me PICAULT, M. MALPART

Etaient absents : M. DALONGEVILLE, Me DUMURET, M. PETIT, M. DEREGNAUCOURT, Me ARDELLE-BONDU

Monsieur WACHEUX est nommé secrétaire de séance

CONVENTION D'IMPLANTATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE TEELECOMMUNICATIONS A **TRES HAUT DEBIT AU PROFIT DE EUNETWORKS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les informations suivantes :

EUNETWORKS assure, sur une durée de 25ans, le déploiement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques de très longue distance,
EUNETWORKS doit procéder à l'implantation d'infrastructures composant le réseau de communications électroniques,
EUNETWORKS en sa qualité d'opérateur de communications électroniques peut demander l'institution de servitude sur propriété privée en application des dispositions des articles L 45.9, L 48 & R 20.55 et suivants du Code des Postes et Communications Electroniques,

L'instauration de cette servitude étant prise sous la forme unilatérale par le Maire, au nom de l'Etat, de la commune d'implantation du terrain grevé, les parties ont décidé de se rapprocher afin d'anticiper l'instauration de cette servitude et en déterminer les conditions de mise en œuvre,
Considérant qu'il est proposé la mise en place d'une convention ayant pour objet de fixer les modalités juridiques et techniques d'implantation d'une infrastructure de télécommunications ainsi que les modalités notamment financières de l'instauration d'une servitude sollicitée par EUNETWORKS auprès du Maire d'ARSY,

Les membres du Conseil Municipal, à la majorité moins 2 absentions (M. WACHEUX & Me MASSAUX pour manque d'explications par rapport à l'exécution des travaux)

ACCORDE à EUNETWORKS une autorisation d'implantation et d'occupation sur les parcelles situées :

- voie communale dite de l'avenue des noyers
- chemin rural dit du grand bois
- chemin rural dit chemin de la garenne d'Arsy

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention qui est annexée à la présente délibération

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 **ECLAIRAGE PUBLIC REMPLACEMENT DES LANTERNES D'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANTES** **PAR DES LUMINAIRES LED**

Il convient de remplacer les ampoules de l'éclairage public trop anciennes et les remplacer par un système d'éclairage LED (sauf pour la partie de la Commune déjà équipée)

Un devis a été demandé à la SICAE pour un montant de 29 122.64 euros TTC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public peuvent faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite une subvention de l'Etat au titre de la DETR 2025 au taux maximal
- adopte le plan de financement suivant :

Montant de l'opération : 29 122.64 € TTC

- subvention DETR 2025 (40 %) : 11 649.06 € TTC
- autofinancement : 17 473.58 € TTC

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de cette opération

DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2025 **REFECTION DE VOIRIE DEGRADEE**

Délibération ajournée, les Membres du Conseil Municipal souhaitant un devis complémentaire pour la demande de subvention.

INFORMATIONS DONNEES PAR MONSIEUR LE MAIRE

RENTREE SCOLAIRE : 128 enfants scolarisés, 51 enfants déjeunent au restaurant scolaire pour 4 encadrants, mais peu de périscolaire (15 environ) tout se passe bien.

MAISON 15 & 15 bis RUE DE PICARDIE : les deux maisons sont désormais louées. Problèmes de sanitaire dans l'une des maisons. Les réparations sont en cours.

EMPLACEMENT RESERVE CHEMIN CIMETIERE : Monsieur le Maire explique au Conseil que le propriétaire de la parcelle sur laquelle un Emplacement Réservé a été mis lors de l'élaboration du PLU demande à la Commune d'acheter ses parcelles pour finaliser ce projet d'accès pour les véhicules de pompes funèbres au Cimetière. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait venir un géomètre pour établir un devis de bornage. Le devis s'élève à 1 860 euros et sera budgétisé en 2025. Le Conseil Municipal se concertera pour faire une proposition de prix au propriétaire de la parcelle.

EGLISE : Monsieur le Maire a demandé deux devis pour l'Eglise. Le premier pour remettre le coq sur le clocher (montant 576 euros) et le second pour la réparation du moteur qui actionne les cloches (2 000 euros)

STELE : la stèle du jardin du souvenir arrivera dans le cimetière fin Octobre.

DEVIATION RN31 : Tous les élus ont été destinataires des derniers comptes rendus de réunions. Monsieur CZECH demande s'il est possible de demander des murs anti-bruit et un bassin d'orage par la même occasion. Monsieur le Maire répond que cela est prévu, normalement.

BULLETIN MUNICIPAL : Monsieur le Maire rappelle qu'il serait bien de faire un bulletin municipal. Les élus se chargeront de la rédaction du bulletin

REUNION ASSOCIATIONS : Suite à la réunion des Associations pour la réservation des plannings des salles pour 2025, Monsieur le Maire informe le Conseil que le Président de la Société de Chasse nous informe que les agriculteurs roulent sur les plantations de la Commune, que le Club des Aînés souhaite que deux panneaux vitrés soient posés dans la Salle Polyvalente et la Salle 3000 pour diffusion d'informations par les Associations (les infos sont à ce jour souvent arrachées des panneaux sans vitre), et enfin Monsieur le Maire informe le Conseil que la Batterie Fanfare organise cette année un marché de Noël dans la salle Polyvalente

INFORMATIONS DES ELUS

Me AVERTY rappelle que les Noms sont effacés sur le Monument aux Morts et qu'il serait bien que les noms soient visibles pour le 11 novembre prochain

Me THIBAUT demande une solution pour que la barrière stoppant les véhicules quand le bus de l'école dépose les enfants soit mise le matin midi et soir par l'ATSEM de l'école par mesure de sécurité. Les véhicules roulent de manière excessive en doublant le bus. Elle demande à ce qu'un courrier soit distribué aux parents afin de leur rappeler les règles de sécurité qui entourent une école. En attendant, Monsieur le Maire a demandé au bus de se garer de travers pour bloquer les véhicules.

M. AMORY fait part du mail de M. DALONGEVILLE pour demander un décalage de l'éclairage public ½ heure plus tôt le matin et ½ plus tard le soir afin de ne pas avoir à acheter un détecteur de présence dans la cour du restaurant scolaire. Monsieur le Maire va se renseigner auprès de la SICAE. Il fait part de la demande des musiciens de la Batterie Fanfare qui souhaitent obtenir le même prix que les habitants d'Arsy pour le repas du citoyen (à savoir 15 au lieu de 20 €) les élus sont partagés car pourquoi eux pourraient bénéficier d'un prix et pas les autres membres d'Associations.

M. AMORY rapporte divers problèmes dans la salle Polyvalente. A savoir manque plus de 20 chaises, le lave-vaisselle ne fonctionne plus, poignée porte des toilettes cassée. Attention aux états des lieux.

M. AMORY demande pourquoi la personne de Partage Travail n'est plus sur la Commune. Monsieur le Maire informe le Conseil que son contrat de travail a cessé. Prévoir cette dépense au budget 2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 H 50

Le Secrétaire,
Teddy WACHEUX

Le Maire,
Joël THIBAUT